



Transfert contrat de travail

Par **Soso3110**, le **01/03/2017** à **20:15**

Bonjour!

Actuellement je suis agent de securite. Mon entreprise actuelle au 24 avril 2017 transfert nos contrats de travail. Si je refuse serais je considerai comme demissionnaire ou doivent ils me licencier?

Sachant qu'ils n'ont pas de site sur le secteur où je me trouve actuellement. Les plus proches se trouvent à une centaine de kilomètres.

Cordialement

Sophie

Par **morobar**, le **02/03/2017** à **08:36**

Bonjour,

[citation]transfert nos contrats de travail.[/citation]

Ce vocable pouvant recouvrir plusieurs situations, il faut préciser en quoi consiste ce transfert.

Par **ASKATASUN**, le **02/03/2017** à **19:05**

Bonsoir,

[citation]Ce vocable pouvant recouvrir plusieurs situations, il faut préciser en quoi consiste ce transfert.[/citation]

Effectivement précisez SVP si il s'agit d'un transfert dans le cadre légal (article L 1224-1 du code du travail) ou dans un cadre conventionnel, c'est à dire en application d'une convention collective.

Mais d'ores et déjà, si il s'agit d'un transfert légal de votre contrat de travail, vous ne pouvez pas le refuser. Sauf à en supporter les conséquences, c'est à dire être responsable de la rupture de la relation de travail et ne pas pouvoir percevoir d'indemnité de chômage car étant à l'initiative de cette rupture.

Par **ASKATASUN**, le **02/03/2017** à **19:05**

Bonsoir,

[citation]Ce vocable pouvant recouvrir plusieurs situations, il faut préciser en quoi consiste ce transfert.[/citation]

Effectivement précisez SVP si il s'agit d'un transfert dans le cadre légal (article L 1224-1 du code du travail) ou dans un cadre conventionnel, c'est à dire en application d'une convention collective.

Mais d'ores et déjà, si il s'agit d'un transfert légal de votre contrat de travail, vous ne pouvez pas le refuser. Sauf à en supporter les conséquences, c'est à dire être responsable de la rupture de la relation de travail et ne pas pouvoir percevoir d'indemnité de chômage car étant à l'initiative de cette rupture.